



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2024, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Absence motivée :

Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2

Sont également présents :

Madame CHRISTINE RIVARD, Directrice générale, greffière
trésorière

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 03.

2024-08-298 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 22 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 4 juillet 2024
 - 4.2 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 22 juillet 2024
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2 Frais de refinancement/appropriation de surplus
 - 5.3 Dépôt du rapport suivi de l'application des recommandations :Reporté
 - 5.4 Renouvellement de l'entente de service/société canadienne de la croix-rouge
 - 5.5 Résolution de concordance et de courte échéance relative à un emprunt par billets pour un montant de 4 599 000\$ qui sera réalisé le 3 septembre 2024.
 - 5.6 Remboursement aide financière agrandissement du kiosque information touristique.
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
 - 9.1 Paiement facture 1716795 AtkinsRéalisis Canada inc.
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Proclamation des journées de la culture
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
 - 12.1 Nomination de madame Christine Rivard à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment
 - 12.2 Inspectrice municipale adjointe à remplacer par inspectrice en bâtiment
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes

2024-08-299 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2024-08-300 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 22 JUILLET 2024**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 juillet 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-08-301 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de juillet 2024 totalisant 70 217.62\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 102 983.60\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 70 217.62\$ pour le mois de juillet 2024, et les comptes fournisseurs totalisant 102 983.60\$.

QUE la directrice générale est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2024-08-302 FRAIS DE REFINANCEMENT / APPROPRIATION DE SURPLUS

ATTENDU QUE le financement des règlements 08-05 et le 17-02 vient à échéance le 3 septembre 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de refinancer ceux-ci pour un montant de 4 599 000\$

ATTENDU QUE les frais de refinancement de ceux-ci sont de 2% et s'élève à 92 000\$;

ATTENDU QU'explication à été donné à chacun des membres du conseil par Madame France Brassard le 11 juillet 2024, tel expliquer en annexe ;

ATTENDU QUE le surplus de cette année est de 377 313\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1

QUE le conseil approprie le surplus accumulé de 92 000\$ afin de défrayer les frais de financement du refinancement numéro 15 regroupant les règlements 08-05 et le 17-02 dont la date démission est le 3 septembre 2024.

2024-08-303 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX PERSONNES SINISTRÉES-LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDUE QUE la couverture de l'entente de service aux personnes sinistrées de la Société canadienne de la Croix-rouge se termine au mois de juillet 2024;

ATTENDUE QUE l'entente doit être renouvelée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6

QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente de Service aux sinistrés couvrant la période d'août 2024 à juillet 2025 pour un montant total de 225\$.

QUE Monsieur le Maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents de la dite entente.

**2024-08-304 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVE À UN EMPRUNT PAR BILLETS POUR UN MONTANT DE 4
599 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 SEPTEMBRE 2024**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Longue Rive souhaite emprunter par billets pour un montant total de 4 599 000 \$ qui sera réalisé le 3 septembre 2024, réparti comme suit :

- Règlements d'emprunts: 08-05 Pour un montant de : 34 100 \$

- Règlements d'emprunts: 17-02 Pour un montant de : 4 564 900\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 08-05 et 17-02, la Municipalité de Longue Rive souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 septembre 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 mars et le 3 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
 - 2025 : 61 000 \$
 - 2026 : 64 000 \$
 - 2027 : 67 000 \$
 - 2028 : 70 000 \$
 - 2029 : 73 000 \$ (à payer en 2029)
 - 2029 : 4 264 000 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 08-05 et 17-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 22 AOÛT 2024

**REMBOURSEMENT AIDE FINANCIÈRE AGRANDISSEMENT DU
KIOSQUE INFORMATION TOURISTIQUE**

Point reporté à une séance ultérieure.

2024-08-305 PAIEMENT FACTURE 1716795 ATKINSRÉALIS CANADA INC

CONSIDÉRANT la facture no 1716795 D'atkinsRéalises CANADA inc. ;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur des travaux approuve cette facture ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 1716795 au montant total de 335.73\$.

2024-08-306 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Longue-Rive et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Longue-Rive a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE la municipalité de Longue-Rive, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture

2024-08-307 NOMINATION DE MADAME CHRISTINE RIVARD À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Rivard occupe le poste de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.1.1 du règlement 98-08 stipule que l'administration des règlements d'urbanisme doit être confiée à l'inspecteur en bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

QUE le Conseil municipal accepte que madame Christine Rivard directrice générale et greffière-trésorière agisse à titre d'inspectrice en bâtiment adjointe, le tout conformément aux obligations découlant de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements HCN.

**2024-08-308 INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE À REMPLACER PAR
INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT QUE madame Brigitte Lavoie occupe le poste d'inspectrice municipale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.1.1 du règlement 98-08 stipule que l'administration des règlements d'urbanisme doit être confiée à l'inspecteur en bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

QUE le Conseil municipal accepte le changement de titre de madame Brigitte Lavoie inspectrice municipale adjointe à celui d'inspectrice en bâtiment, le tout conformément aux obligations découlant de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements HCN.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h36, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19H36.

2024-08-309 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour dela séance est épuisé;

QUE la séance ordinaire soit levée à 19h37 .

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

Christine Rivard, directrice générale et greffière-trésorière